

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

Dénomination : 2FAP
n° de gestion : 2009B02015
n° d'identification : 513 316 257
n° de dépôt : A2012/012450
Date du dépôt : 08/08/2012
Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire du 15/05/2012



1591320



- 8 AOUT 2012

enregistré sous le numéro :
N° de gestion : 2009 B 2015

2FAP

Société par actions simplifiée
au capital de 20.000 euros
81 Boulevard Lazare Carnot
31000 TOULOUSE

RCS Toulouse 513 316 257

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 MAI 2012

Le 15 mai 2012, à 18 heures, les associés de la Société 2FAP se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Aline PETER préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Arnaud ANTRAYGUES est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 20.000 actions, soit l'intégralité des actions composant le capital social; qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport de la Présidente ;
- le texte des projets de résolutions proposées par la Présidente à l'assemblée ;

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, désigne, à compter de ce jour et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 :

-Le cabinet DUPUIS RAEVEL BRUNET, 1220 Avenue de l'Europe, Albasud à Montauban (82000), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

- Le Cabinet HEMISPHERE CONSEIL et AUDIT, 26 Chemin de la Glacière à Toulouse (31200), en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Les Commissaires aux comptes ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 19 heures. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La présidente de séance,

Madame Aline PETER

Le Secrétaire,

Monsieur Arnaud ANTRAYGUES

Copie certifiée conforme

